Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Postulat de Weck Antoinette / Bapst Markus 2019-GC-69
Etude sur la qualité des écosystèmes dans le canton de Fribourg et les mesures à mettre en place pour l'améliorer

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 21 mai 2019, les députés Antoinette de Weck et Markus Bapst s'interrogent sur la diminution constante des espèces en Suisse et dans le canton de Fribourg et la relation entre cette diminution et la qualité des écosystèmes.

Ils demandent au Conseil d'Etat d'établir un état des lieux et de prévoir des mesures pour enrayer cette tendance afin d'assurer des écosystèmes riches et variés.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Comme les auteurs du postulat le relèvent, la qualité des écosystèmes est un élément essentiel pour le maintien de la biodiversité. Par ailleurs, la politique cantonale actuelle en matière de protection des espèces et de maintien de la biodiversité passe avant tout par la gestion, la revitalisation et la création de biotopes.

Dans sa réponse à la question Nicolas Pasquier concernant l'état de la biodiversité dans le canton de Fribourg (2019-CE-1), ainsi que dans sa réponse à la motion David Bonny et Erika Schnyder concernant la protection de la biodiversité du canton de Fribourg (2019-GC-49), le Conseil d'Etat a récemment mis en évidence les efforts déjà accomplis par le canton dans ce domaine mais aussi les lacunes et les actions futures qu'il entend mettre en œuvre pour parvenir à enrayer le déclin de la biodiversité. Parmi ces actions, **l'élaboration d'une stratégie cantonale pour la biodiversité** représente sûrement l'élément essentiel qui permettra de définir les objectifs et les orientations des différentes politiques sectorielles qui ont une influence sur la biodiversité et d'en fixer les priorités.

Les problématiques soulevées dans le cadre du présent postulat, à savoir l'établissement d'un état des lieux sur la qualité des écosystèmes ainsi que la proposition de mesures pour enrayer la perte de la biodiversité et garantir des écosystèmes riches et variés, seront traitées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie cantonale pour la biodiversité. Les premières réflexions concernant cette stratégie débuteront au courant de l'automne et seront pilotées par le Service des forêts et de la nature.

Pour cette raison, le Conseil d'Etat propose d'accepter le présent postulat, tout en relevant d'ores et déjà qu'il y donnera suite dans le cadre de la stratégie cantonale pour la biodiversité. Ces documents devraient être finalisés au milieu de l'année 2021.

8 octobre 2019